

**DECLARATION**  
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle  
à la validation du permis de chasser

**La validation du permis de chasser n'est pas accordée :**

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).**

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur avoir souscrit un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à ..... **Signature** :

le.....

**Modifications Etat civil / Adresse**

**DEMANDE DE VALIDATION  
DU PERMIS DE CHASSER**  
**Campagne de chasse 2011/2012**

**Identification du demandeur :**

téléphone :

portable :

e-mail :

Références du :  permis de chasser original  duplicata

certificat provisoire de capacité  document étranger équivalent :

Numéro :

Délivré le :

Par la préfecture ou ONCFS :

Date de naissance du titulaire :

Lieu de naissance :

**Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)**

Père / Mère / Tuteur\* :

Juge des tutelles\* :

Le : **Signature** :

\* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

**N° d'identification**

**1 Vérifiez bien** (ou corrigez) les informations de cette page.

Cochez la case qui correspond à votre titre permanent (permis de chasser original, duplicata, certificat provisoire de capacité, document étranger équivalent).

**2 Signez la déclaration** ci-dessus :

Si vous êtes mineur(e) ou sous tutelle, faites remplir et signer le cadre prévu à cet effet par votre **tuteur**

Si vous souhaitez que la validation soit envoyée à une autre adresse, merci de bien la préciser ci-dessous :

Nous vous rappelons que tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé. Pour tout renseignement sur la validation du permis : **02 48 50 94 56** ou pour le contrat d'assurance Chasse : **09 74 75 02 73** (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe).

Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, ces documents sont à retourner à l'adresse suivante :

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER**  
**22 rue Charles Durand - 18 023 BOURGES CEDEX**

### 3 Faites votre choix de validation :

En fonction du type de validation choisi, remplissez si c'est nécessaire, une seule colonne en complétant le montant des cotisations que vous avez obtenues auprès de la fédération (02 48 50 94 56) pour les départements non renseignés dans le cadre A.

4 Additionnez dans le cadre B, les montants de la colonne correspondant au type de validation choisie et vous obtenez le montant à payer.

5 Libellez votre chèque ou mandat à l'ordre de « **REGIE CHASSE CHER** ».

#### TARIF DES COTISATIONS DES DEPARTEMENTS LIMITOPHES :

C A D R E	Tarif des cotisations en euros	Cher 18	Allier 03	Creuse 23	Indre 36	Loir et Cher 41	Loiret 45	Nièvre 58
		Cotisation départementale	76,00 €	62,00 €	71,00 €	62,60 €	60,00 €	58,00 €
	Cotisation chevreuil uniquement							
	Cotisation sanglier uniquement	20,00 €						
A	Cotisation tout grand gibier	30,00 €	16,00 €	12,00 €	45,00 €	9,00 €		60,00 €

#### CHOIX DE LA VALIDATION ANNUELLE VALABLE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2011 AU 30 JUIN 2012 :

		ENTOUREZ LE TOTAL SOUHAITE					
		1	2	3	4	5	6
C A D R E	Type de validation	Permis départemental <b>PETIT GIBIER uniquement</b> du Cher (18)	Permis départemental <b>PETIT ET GRAND GIBIER</b> du Cher (18)	Permis départemental <b>autre que le Cher :</b> .....	Permis à deux départements : 1 <sup>er</sup> ..... et 2 <sup>nd</sup> .....	Permis national <b>PETIT GIBIER uniquement</b>	Permis national <b>PETIT ET GRAND GIBIER</b>
	Cotisation 1 <sup>er</sup> département	76,00 €	76,00 €	€	€	95,00 €	95,00 €
	Cotisation grand gibier 1 <sup>er</sup> département	<b>Pas de Grand Gibier</b>	+ 30,00 €	+ €	+ €		
	Redevance 1 <sup>er</sup> département	+ 49,98 €	+ 49,98 €	+ 49,98 €	+ 49,98 €		
	Cotisation 2 <sup>nd</sup> département				+ €		
	Cotisation grand gibier 2 <sup>nd</sup> département				+ €		
	Redevance 2 <sup>nd</sup> département				+ 40,98 €		
B	Cotisation nationale grand gibier						+ 72,00 €
	Redevance nationale					+ 218,24 €	+ 218,24 €
	Frais de dossier	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €
	<b>TOTAL SANS ASSURANCE</b>	<b>130,98 €</b>	<b>160,98 €</b>	<b>= , €</b>	<b>= , €</b>	<b>318,24 €</b>	<b>390,24 €</b>
	Assurance Responsabilité civile	+ 18,20 €	+ 18,20 €	+ 18,20 €	+ 18,20 €	+ 18,20 €	+ 18,20 €
	<b>TOTAL AVEC ASSURANCE</b>	<b>149,18 €</b>	<b>179,18 €</b>	<b>= , €</b>	<b>= , €</b>	<b>336,44 €</b>	<b>408,44 €</b>
<input type="checkbox"/> <b>Je souhaite recevoir un carnet bécasse national (cochez la case impérativement)</b> le carnet bécasse est obligatoire et valable dans toute la France							

ETABLISSEZ VOTRE CHEQUE OU MANDAT A L'ORDRE DE **REGIE CHASSE CHER**

Fédération Départementale des Chasseurs du Cher – Validation du permis de chasser  
22 rue Charles Durand 18023 BOURGES CEDEX  
tél : 02 48 50 94 56 – e-mail : fdc18@chasseurdefrance.com